

Avantages / chances d'une fusion

- gain administratif en termes de quantité et de qualité des prestations,
- abaissement des frais fixes par habitant,
- diminution des problèmes de recrutement lorsqu'il s'agit de pourvoir des sièges au sein d'autorités et de commissions,
- amélioration de l'offre de prestations communales,
- amélioration de l'utilisation des ressources,
- regain d'autonomie grâce à la possibilité de mieux accomplir les tâches déléguées,
- accroissement du poids politique vis-à-vis du canton,
- amélioration de la «résistance» face aux changements susceptibles de se produire au niveau interne,
- accroissement de la marge de manœuvre financière,
- acquisition des moyens de production à meilleur compte,
- avantages comparatifs dans la concurrence avec les autres communes,
- extension du champ d'application de l'aménagement local,
- les communes concernées par le projet de fusion dressent un bilan détaillé de la situation.